

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2 - 2021

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

MERCI

... à Cédric Jacquet et Sandrine Hugue qui ont fabriqué et offert des terrines de sanglier aux personnes de Belrupt qui ont des difficultés pour se faire à manger, ou qui assurent les repas de leurs proches qui ne peuvent le faire, personnes qui ont besoin de réconfort, d'amitié ou de soutien dans ces moments difficiles pour tous, mais encore plus pour eux.

VŒUX 2021

Notre ancien curé, l'abbé Guy Lescanne, transmet ses vœux les meilleurs pour 2021 à toutes celles et à tous ceux qu'il a connus lors de son ministère à Belrupt.

NOUVELLE ACTIVITE A BELRUPT

Une de nos concitoyennes nous prie de vous informer :

Je viens de me lancer en tant que « personnel stylist » chez Élora, prêt à porter féminin et accessoires de fabrication française et italienne adapté à toutes morphologies (T32 à T52) Je propose des rendez-vous personnalisés dans mon showroom, 18 rue de la Côte, les jeudis et dimanches à partir de 14h. L'agenda est ouvert.

Prises de rendez-vous au 06 48 10 45 09 ou par mail cindy.cedric06@live.fr.

Protocole sanitaire respecté. Port du masque obligatoire. Gel à disposition .

COMBIEN D'HABITANTS A BELRUPT ?

Chaque année, l'INSEE publie le nombre d'habitants, commune par commune. Il s'agit d'un nombre officiel, estimé à partir du recensement qui n'est fait que tous les 5 ans. Officiellement, nous sommes donc 575 au premier janvier 2021.

VITESSE EXCESSIVE DANS LES RUES DU VILLAGE

De nombreux excès de vitesse en voiture ou en cyclomoteurs sont relevés journallement dans le village : ... ce comportement augmente le risque d'accident impliquant des piétons, des vélos ou véhicules motorisés. Est-ce l'arrivée du printemps qui développe ce type de comportements ?

Certains habitants de Belrupt ont exprimé leur mécontentement face à la *vitesse* de certains véhicules, voiture & motos lors de la traversée du village ou lotissements.

Sans compter que certains « deux roues » font un bruit excessif qui dérange beaucoup de monde.

Il faut savoir que ces comportements bruyants peuvent amener à des verbalisations (la mesure du bruit n'est pas nécessaire : il suffit que le bruit soit dérangeant). Cela peut même amener à la saisine de l'engin bruyant ... Qu'on se le dise !

LA FÊTE FORAINE A BELRUPT ?

Du fait de la pandémie, les fêtes foraines sont provisoirement interdites. Celle de Belrupt – qui a lieu en mars depuis quelques années – n'échappe pas à la règle ... Nous attendons des jours meilleurs !

LE BRÛLAGE DES DECHETS VERTS, C'EST INTERDIT !!!

Bien qu'interdit, le brûlage des déchets verts reste une activité pratiquée encore par certains citoyens dans Belrupt. Ceci reste interdit et contribue à la dégradation de la qualité de l'air. Différents polluants sont émis, dont des particules fines et autres composés cancérigènes, entraînant un risque accru pour la santé.

On l'a vu récemment avec l'épisode où pendant deux jours, la vitesse a été réduite de 20 km/h sur les routes meusiennes.

En dehors de dérogations préfectorales surtout réservées aux récoltes agricoles, le brûlage de déchets verts est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental depuis de nombreuses années, et peut faire l'objet d'une contravention de 450 euros.

Pourtant, des foyers pratiquent encore le brûlage à l'air libre des déchets de jardin. Des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air, individuelles ou collectives, existent : compostage, paillage, broyage (gratuit, voire même à domicile pour les gros producteurs), collecte en déchetterie. Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchetterie est en effet largement préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air !

Il est probable que des verbalisations vont intervenir dans un avenir assez proche : il est temps de prendre de meilleures habitudes.

SECURITE ROUTIERE : ENCORE ET TOUJOURS !

La route entre le village d'Haudainville et le Pont de Belrupt est fortement fréquentée par les habitants de Belrupt.

La commune d'Haudainville souhaite ainsi rappeler aux usagers de cette route les règles de limitation de vitesse qui ont vocation à réduire le risque d'accidents.

Profitons-en pour rappeler que la petite piste latérale est destinée à protéger les nombreux piétons qui fréquentent les installations sportives : les anciens dispositifs avaient causé de nombreux accidents matériels. La commune et l'intercommunalité verdunoise ont bien amélioré les choses en supprimant les anciens plots de béton au profit des potelets en bois.

Il subsiste donc les dangers liés à l'excès de vitesse sur une voie où les croisements sont serrés : limitation à 50 en dehors des parties bâties / limitation à 30 dans le village et au Pont de Belrupt.

Merci de votre attention et de vos précautions pour le bien-être de tous !

L'HIVER EST QUASI FINI

Quelques personnes nous ont demandé de préciser qui prenait l'initiative du salage ou du déneigement en hiver.

Nous avons deux sources d'alertes :

- la préfecture qui dispose d'un système nous avertissant de risques particuliers (verglas, neige)
- les services météo – notamment agricole – qui sont plutôt fiables

Et, bien sûr, l'expérience ...

En fonction de ces éléments, c'est la commune qui décide de l'intervention, en sachant qu'il vaut toujours mieux prévenir que guérir et qu'il est moins coûteux de perdre un peu d'argent que de mettre la population en danger si le risque se confirme.

Alexandre Chartier est très disponible et il réagit vite dès que la commune lui donne le signal du salage ou du déneigement. Merci encore à lui et merci à Constant Metillon qui est la « vigie » communale en lien direct avec les élus concernés pour décider.